

Édito

Voiles sur le Nil

«*Nous ne sommes pas naïfs*... Voici le mantra bruxellois du moment ! En ce mois de juin, nos édiles européens sortent de leur confinement, tel saint Paul pénétrant dans Damas, en revendiquant désormais les termes d'«*autonomie stratégique*», de «*souveraineté*» et d'«*Europe puissance*» ! Voici enfin que tous voient la lumière sur les dangers des routes de la soie chinoises et des forces de l'esprit digital américain... Longtemps, paisiblement libérale, l'Europe s'inquiétait peu des aides octroyées par des États étrangers à leurs entreprises pour doper leurs exportations ou obtenir des marchés publics européens. Une entreprise américaine est subventionnée pour un marché public européen ? Après tout, si les Américains veulent financer les États européens... Quant aux raisons des prix bas chinois, peu importait, s'ils profitaient au sacro-saint consommateur européen ! Mais voici que la Chine, hier satisfaite d'être l'atelier du monde, sort de son lit avec plus d'appétit qu'un barracuda pour modeler l'Univers à son profit. Pour Hubert Védrine, «*les "routes de la soie", c'est l'équivalent de la route des Indes britannique puissance quinze*». Et il n'est plus question de laisser les entreprises européennes sans bouclier ! Bruxelles promet donc des mesures pour la protection des entreprises stratégiques, telles que celles mises en œuvre par le gouvernement allemand pour sauver le laboratoire pharmaceutique Curevac des ambitions américaines ou la mise en place de quotas carbone aux frontières. Mais c'est à l'ouest de Damas, au pays de Pharaon, que ce nouveau verbe européen s'est incarné face au chant des sirènes pékinoises du port d'Alexandrie. La Chine a transféré en Égypte une partie de son activité dans les fibres de verre avec le soutien du gouvernement local, pour ensuite les exporter en Europe. La Commission frappe d'un droit de douane ces productions importées *via* le Nil comme si elles venaient de Chine. C'est un signal fort envoyé à l'empire du Milieu ! Les cours détournés des routes de la soie ne permettront plus d'éviter les écluses européennes. C'est également un avertissement sans frais adressé à notre voisinage méditerranéen : une relation de proximité avec l'Europe ne doit pas faire naître de chevaux de Troie.

ARTHUR COLIN ET HENRI LASTENOUSE

Abus sexuels dans l'Église, la difficile estimation

Dans un bilan d'étape, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), fait état d'au moins 1 500 agresseurs et 3 000 victimes d'abus sexuels dans l'Église catholique depuis les années 1950. Des chiffres sûrement en dessous de la réalité.

Il est temps de révéler la face cachée de notre société et de rendre justice à la souffrance des enfants. Il est invraisemblable qu'aujourd'hui des milliers, des dizaines de milliers de personnes aient vécu dans leur enfance des abus et n'aient pas pu en parler, n'aient pas eu d'instance pour en parler. » Ces mots forts ont été prononcés par Jean-Marc Sauvé le 17 juin, lors de la présentation du bilan d'étape de la Ciase, qu'il préside. Créée à la demande des évêques mais indépendante, la Commission a été mise en place il y a quinze mois pour faire la lumière sur les abus sexuels commis dans l'Église catholique des années 1950 à nos jours. Vaste tâche ! Mais la détermination de ses membres à y parvenir ne fait aucun doute.

La «*face cachée de notre société*» paraît, elle, très difficile à mettre à jour. L'omerta pèse encore. Et lourdement, malgré la prise de conscience des ravages produits par les abus sexuels. Ce poids du silence, c'est l'enseignement majeur à tirer de ce bilan d'étape. Même provisoires, les premiers chiffres donnés par la Ciase posent en effet question. Autant dans le recensement des victimes – au moins 3 000 à ce jour selon Jean-Marc Sauvé – que dans celui des prêtres et religieux abuseurs – estimé à «*au moins mille cinq cents*». «*Je suis convaincu que beaucoup de victimes n'ont pas eu encore la force de témoigner*», reconnaît d'ailleurs le président de la Commission, qui soulève des paradoxes inquiétants. «*Très tôt, dit-il, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des témoignages sans archives et des archives qui ne débouchaient sur aucun témoignage.*» La Ciase a prorogé son opération de collecte de témoignages de victimes jusqu'à l'automne et continue ses investigations dans les archives de l'Église, de la justice et de la presse. Une recherche approfondie doit être également conduite dans une vingtaine de diocèses et une dizaine d'ordres religieux. Mais est-il possible de comptabiliser les affaires d'abus sexuels et de dénombrer les agresseurs ? L'exercice est périlleux. Il requiert des moyens humains et financiers – mais aussi du temps – dont la Ciase, semble-t-il, ne dispose pas. Enquêtant sur l'ensemble des institutions et non pas seulement sur l'Église, la Commission royale australienne a travaillé pendant quatre ans, recueillant 17 000 témoignages et auditionnant 8 000 personnes.

Afin de mieux se faire connaître, la commission Sauvé a entrepris une tournée en région. Chaque déplacement a relancé sa collecte de récits, essentielle surtout pour les affaires anciennes. De fait, les deux tiers des agressions rapportées à la Ciase remontent aux années 1950 et 1960. Sur ces périodes, les archives doivent être très parcelaires au regard du peu de révélations qu'il y a eu à l'époque.

Quoi qu'il en soit, même en 2020, la parole des victimes est encore entravée. «*J'ai été en contact avec un homme pendant un an et demi avant qu'il ne se décide à témoigner publiquement*», raconte Jean-Pierre Sautreau, à la tête d'un collectif en Vendée. Selon Olivier Savignac, l'un des premiers lanceurs d'alerte sur la question des abus sexuels dans les milieux catholiques, au moins trois quarts des victimes n'évoquent jamais ce qu'elles ont subi. «*C'est particulièrement vrai dans le milieu rural, que je connais bien*, précise-t-il. *La parole des victimes est particulièrement difficile au sein de l'Église catholique car le phénomène d'emprise y est puissant.*»

Risque majeur : minimiser, en France, le phénomène des abus sexuels.

Les chiffres donnés par Jean-Marc Sauvé sont très probablement, de l'avis de plusieurs experts, très en dessous de la réalité ; dans les années 1960, il y avait encore en France 42 000 prêtres et 25 000 religieux ; ce qui donnerait un peu plus de 2 % d'abuseurs même en considérant l'ensemble des 1 500 cas repérés par la Ciase. En Australie, la Commission royale était parvenue, elle, à 7 %, et même à 15 % dans certains diocèses. En Allemagne, une étude aboutissait à 4 % de prêtres abuseurs dans le clergé. Pour la même période, en Vendée, Jean-Pierre Sautreau a, lui, pu dénombrer à ce jour une trentaine d'agresseurs chez les prêtres et religieux pour une période équivalente à celle des travaux de la Ciase. Pour le moment, les chiffres n'ont pas provoqué de polémique. Pourtant un risque majeur existe : minimiser, en France, le phénomène des abus sexuels. Et apporter de l'eau au moulin de ceux qui pensent qu'ils sont, dans l'Église, le fait de «*brebis galeuses*», qu'il n'y a pas de crise systémique.

BERNADETTE SAUVAGET

La rue fait trembler les statues

Le mouvement antiraciste qui secoue le monde depuis la mort de George Floyd aux États-Unis a intensifié le débat sur les statues dans l'espace public. Éclairage de Jacqueline Lalouette, historienne et auteure de l'ouvrage *Un peuple de statues**.

Tout d'abord, à quoi servent véritablement les statues ?

La pratique consistant à statuer les grands hommes en place publique, qui se diffusa en France tout au long du XIX^e siècle, avait des visées civiques et pédagogiques. Leurs effigies, pensait-on, prodiguaient des leçons de vertu, de courage, d'altruisme, etc. On considérait en outre qu'elles embellissaient les villes. Leur inauguration donnait lieu à de grandes solennités et à des réjouissances populaires. Mais, passé ce temps, les statues tombent assez vite dans l'indifférence et finissent par se fondre dans le paysage. Qui lit les inscriptions de leur piédestal, examine les bas-reliefs ou la gestuelle du statufié ? C'est pourquoi le mouvement actuel offre à mes yeux un caractère paradoxal. On n'a sans doute jamais autant publié de clichés de la statue de Colbert par Jacques-Edmé Dumont érigée en 1810 devant le palais Bourbon qu'au moment où d'aucuns veulent la retirer. Mais qui la connaissait vraiment avant ?

Le débat autour du personnage de Colbert, rédacteur du Code noir, est-il l'illustration d'un conflit entre histoire et mémoire ?

Les rapports entre l'histoire et la mémoire sont complexes et parfois conflictuels. À la rigueur de l'histoire peuvent s'opposer des mémoires multiples, dominées par l'émotion, éventuellement manipulées. À la demande de Louis XIV, Colbert a pensé la codification du statut des Noirs des colonies. Mais, mort en 1683, il n'a pas rédigé les ordonnances de 1685 – le fameux Code noir –, qui portent la signature de Louis XIV. Alors, faut-il aussi déboulonner les statues du Roi-Soleil ? En outre, le caractère barbare des ordonnances doit être mis en rapport avec l'état de la société et de la justice de l'époque : les dragonnades contre les protestants, la torture sous toutes ses formes, etc. Enfin, c'est en tant que contrôleur des Finances et surintendant des Bâtiments du roi que Dumont a statufié Colbert. Il le montre examinant le plan de l'hôtel des Invalides.

Que faire des statues contestées ? Les déboulonner ? Les mettre dans des musées ?

On voit mal comment certaines statues monumentales, les statues équestres surtout, y trouveraient leur place. En ce qui concerne le déboulonnage officiel ou « spontané » des statues,

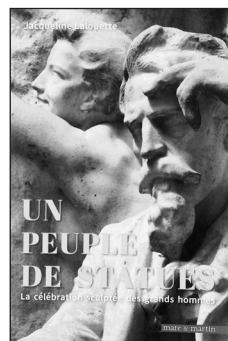
a fortiori leur destruction, on peut estimer que cela constitue une atteinte au patrimoine d'une ville. On pourrait en revanche « corriger » ce qui est contestable dans la statuaire publique et l'onomastique urbaine, par exemple en imaginant de nouvelles œuvres. Le travail de mémoire accompli par Nantes, Bordeaux et La Rochelle, villes marquées par leur passé négrier, est intéressant. Il passe par la statuaire – Bordeaux a érigé un buste de Toussaint Louverture, une statue de l'ancienne esclave Modeste Testas et un monument commémoratif de l'esclavage, et La Rochelle une statue de Toussaint Louverture –, mais aussi par des institutions culturelles, comme le Mémorial de l'abolition de l'esclavage, inauguré à Nantes en 2012, ou les salles du musée d'Aquitaine de Bordeaux dédiées à l'histoire de l'esclavage.

« La République ne déboulonnera pas de statue », a affirmé Emmanuel Macron. Qui doit décider ? Un débat public ?

Le débat public est de fait lancé depuis la dernière semaine de mai, sur un mode inorganisé. La décision devrait-elle appartenir au législateur ? Rappelons qu'à propos de la loi Gayssot [Ndlr : qui vise à la répression de tout acte raciste, antisémite ou xénophobe], Madeleine Rebérioux, historienne et présidente de la Ligue des droits de l'homme, désapprouva le fait de confier au juge « la charge de dire la vérité en histoire alors que la vérité historique refuse toute autorité officielle ». Cette décision doit-elle appartenir à l'opinion publique ? Mais sur quels fondements se créerait le consensus, inexistant aujourd'hui ? Et guérirait-on des sensibilités blessées en blessant d'autres sensibilités par des déboulonnages ?

Propos recueillis par MORGANE PELLENNEC.

* *Un peuple de statues - La célébration sculptée des grands hommes (France 1801-2018)*, Mare & Martin, 2018.



Le général et le dictateur

Les salles de cinéma se déconfinent enfin, avec des films qui avaient quitté brutalement l'écran après seulement quelques jours d'exploitation. Ils reviennent. À commencer par *De Gaulle* et *L'Ombre de Staline*, deux films qui nous plongent dans l'histoire du XX^e siècle. « Nous voulions le montrer à hauteur d'homme », dit Gabriel Le Bomin, réalisateur de *De Gaulle*. Le cinéaste a débuté au service des armées durant son service militaire et a réalisé un film sur la Première Guerre mondiale, *Les Fragments d'Antonin*, et un autre sur la Résistance, *Nos patriotes*. Il était prédestiné à réussir cette toute première fiction sur les débuts de l'épopée gaulienne. On sait à peu près tout sur l'itinéraire du grand homme interprété par Lambert Wilson. L'intérêt de cette fresque est de montrer comment son action politique fut liée à l'amour qu'il portait aux siens : à son épouse Yvonne (Isabelle Carré), à ses enfants et particulièrement à sa fille Anne (Clémence Hittin), porteuse de la trisomie 21, morte à 20 ans en 1948. L'intrigue démarre au début de l'offensive nazie. Le président du Conseil, Paul Reynaud (Olivier Gourmet), nomme général de brigade le colonel de Gaulle pour tenter de contrer le maréchal Pétain (Philippe Laudenbach), qui prône la collaboration. Quand celui-ci demande l'armistice, il ne reste plus au général qu'à s'envoler pour Londres.

On préférera la geste gaulienne à la trop sombre réalité stalinienne.

L'autre grand personnage du siècle passé n'a pas la même aura. Et le sombre film d'Agnieszka Holland, cinéaste polonaise, ne va pas arranger son image. Dans *L'Ombre de Staline*, le cinéaste raconte la trajectoire fulgurante d'un brillant universitaire et journaliste britannique, Gareth Jones (1905-1935), qui, le premier, dénonça les massacres de Staline, commencés en Ukraine. On le voit traverser en train et en voiture l'URSS, où il découvre de grandes famines, conséquences de la collectivisation des campagnes dans le double but d'accélérer l'industrialisation du pays et de mater toute révolte paysanne. Entre l'été 1931 et l'été 1933, près de 7 millions de Soviétiques sont morts de faim, dont 4 millions en Ukraine. Le sujet principal de *L'Ombre de Staline* est l'Holodomor, qui signifie extermination en ukrainien. Après avoir publié un article dans *l'Evening Standard*, Gareth Jones est enlevé et tué par des brigands alors qu'il traverse la Mongolie, probablement sur l'ordre de Staline. Ces deux films s'attachent donc à restituer le contexte de leur époque. On préférera la geste gaulienne à la trop sombre réalité stalinienne.

FRANÇOIS QUENIN

De Gaulle, de Gabriel Le Bomin, 1 h 48.

L'Ombre de Staline, d'Agnieszka Holland, 1 h 59.

En salle le 22 juin.

Fondé en 1941 dans la clandestinité par Pierre Chaillet (s.j.), *Témoignage chrétien* est édité par Les Cahiers du Témoignage chrétien, 5, rue de la Harpe - 75005 Paris. 01 77 32 72 78 ; redac@temoignagechretien.fr. Courriels : [initialeduprenom].[nom]@temoignagechretien.fr Directrice de la publication et de la rédaction : Christine Pedotti. Rédactrice en chef adjointe : Sophie Bajos de Hérédia. Secrétariat de rédaction et réalisation : Pascal Tilche. Ont collaboré à ce numéro : Arthur Colin, Marjolaine Koch, Henri Lastenouse, Morgane Pellennec, Philippe de Pol, François Quenin, Bernadette Sauvaget. Diffusion, abonnements : Abo Press - 19, rue de l'Industrie - BP 90053 - 67402 Illkirch cedex - 03 88 66 26 19 - temoignagechretien@abopress.com. Vente au numéro/VPC : contact@temoignagechretien.fr. Conception graphique : Françoise Perchenet. Imprimerie : Corlet Imprimeur, Condé-sur-Noireau (France). N°ISSN : 0244-1462. N°CPPAP : 1024 C 82904.

Zèle et lenteurs de la justice

L'actualité offre parfois des raccourcis saisissants. Et, le plus étrange, c'est que peu de commentateurs se sont saisis de celui-ci. Ainsi donc, nous apprenions la semaine dernière le premier verdict judiciaire de l'affaire Karachi – un scandale d'État qui vit le cabinet du Premier ministre d'alors, Édouard Balladur, détourner au profit de la campagne présidentielle de ce dernier les commissions qui accompagnaient la vente de matériel militaire, frégates et sous-marins, à l'Arabie saoudite et au Pakistan. La chose se nomme « rétrocommissions ». Elle consiste à payer des commissions – ou dessous-de-table « officiels » – à des intermédiaires, en les augmentant d'une part qui revient dans les mains de celui qui les verse. Les six prévenus ont été lourdement condamnés à des peines de prison. Les anciens ministres, le Premier, Édouard Balladur (91 ans) et celui de la Défense, François Léotard (78 ans), devraient être jugés par la Cour de justice de la République... L'affaire a déjà vingt-cinq ans et gageons qu'avec les délais d'appel, de pourvoi et autres tous auront atteint

au moment du verdict final un âge si vénérable qu'on leur accordera sans barguigner un aménagement de peine. (L'attentat de Karachi de 2002, qui a coûté la vie à quatorze personnes et fait douze blessés, n'est pas lié judiciairement à ce volet de l'affaire.)

Par ailleurs, l'ancienne procureure financière Éliane Houlette déclare devant une commission parlementaire qu'elle a subi des pressions de sa hiérarchie pour que soient menées rondement les investigations sur François Fillon et les soupçons d'emploi fictif de son épouse, Penelope. Aussitôt, en un chœur bien accordé, tant les Républicains que tous les hommes et femmes politiques ayant maille à partir avec la justice, de Marine Le Pen à Jean-Luc Mélenchon, crient à la manipulation. Dans le cas Fillon, la justice aurait été trop vite et le candidat aurait été mis en examen avec trop de célérité.

Question: doit-on reprocher à la justice d'être trop lente et se plaindre de la voir trop rapide? Dans le cas de François Fillon, si le parquet financier n'avait pas fait diligence, le champ

politique n'aurait pas été dégagé pour autant pour lui. Des révélations quotidiennes auraient continué à alimenter les médias. Avec le risque, s'il avait été élu, de reporter à la fin de son mandat la poursuite des investigations et de fragiliser gravement l'autorité de l'État en la personne d'un président dont l'intégrité aurait été radicalement mise en cause.

Quand la justice fait enfin son travail, vite et bien et pour le bien commun – le Parquet national financier a été créé en 2013 dans ce but –, peut-on le lui reprocher?

Affaire Karachi, affaire Fillon, la comparaison est éloquent; que nous importerait les turpitudes de petit-bourgeois âpre au gain d'un François Fillon, 66 ans aujourd'hui, dans vingt-cinq ans? Et puis, que la procédure ait été rapide et efficace ne change rien à la réalité des faits qui lui sont reprochés. Il lui est toujours aussi difficile de se draper de lin blanc dans les costumes et les chemises offertes par Robert Bourgi.

CHRISTINE PEDOTTI

BIBLE

Ces temps de confinement nous ont rappelé que, pour l'autre, qu'il soit proche ou lointain, il fallait accepter quelques contraintes et oublis de soi-même: le don ouvre des voies salvatrices, au-delà des attentes.

Évangile de Matthieu 10, 37-42

En ce temps-là, Jésus disait à ses Apôtres: « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi; celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. Celui qui ne se charge pas de sa croix pour marcher à ma suite n'est pas digne de moi. Celui qui voudra garder sa vie la perdra; mais celui qui perdra sa vie à cause de moi la retrouvera.

Celui qui vous accueille m'accueille; celui qui m'accueille accueille celui qui m'a envoyé. Celui qui accueille un prophète parce qu'il est prophète, recevra la récompense accordée à un prophète; et celui qui accueille quelqu'un de fidèle à Dieu parce qu'il est fidèle, recevra la récompense accordée à un fidèle. Je vous le déclare, c'est la vérité: la personne qui donne même un simple verre d'eau fraîche à l'un de ces petits parmi mes disciples, parce qu'il est mon disciple, recevra sa récompense. »

Souffrir le détachement pour s'offrir

Le chapitre 10 contient le deuxième des cinq « grands discours » qui structurent le catéchisme matthéen. Le premier discours n'est autre que le Sermon sur la montagne (ch. 5 à 7). Le dernier porte sur la fin des temps (ch. 24 et 25). Ce deuxième discours est un sermon sur la mission. Les disciples sont envoyés dans un milieu où le Christ a rencontré de l'opposition, aussi bien de la part des autorités religieuses et politiques que de sa propre famille (vv. 18-22). Au milieu des loups, pour remplir sa tâche missionnaire, l'émissaire doit couper ses attaches. Il faut se donner les moyens – traduction dynamique d'« être digne de » – de quitter père et mère pour s'attacher au Christ, quitte à

prendre un aller simple – traduction dynamique de « chemin de croix » – en passant par la case persécution. Agir au risque d'en pâtir, l'action missionnaire est une Passion. Le sermon sur la mission fait ainsi écho aux Béatitudes: « *Heureux êtes-vous quand on vous persécute [...] car une grande récompense vous attend dans les cieux.* » (Mt 5, 11) Le projet missionnaire mène au rejet: si le monde a rejeté le Christ, le disciple va rencontrer le même obstacle sur son chemin (v. 24). Vivre l'Évangile peut s'avérer mortel, mais ce n'est pas ce qui est le plus à craindre (v. 28).

La véhémence des préférences réclamant un choix radical effacerait presque l'efficacité vitale de l'accueil de la mission. Ce qui est perdu d'un côté

est suppléé par un bénéfice de l'autre. Ainsi s'il est plus facile d'aimer son semblable plutôt que l'autre toujours étrange qui n'est pas des nôtres. Prendre ses distances avec ses proches, c'est être capable de dire « non » à soi-même pour laisser la place au « oui » à l'autre vers qui je suis missionné. En se détachant des liens et des biens terrestres (vv. 9-10) l'émissaire se rend disponible pour être accueilli par cet hôte alter ego, il se laisse recueillir (vv. 11-13). L'épée qui tranche ouvre une brèche pour que la paix puisse être offerte.

Jésus conclut ce sermon sur la mission en affirmant que quiconque donne l'hospitalité à un envoyé reçoit celui qui l'a mandaté – le Fils –, qui est lui-même un envoyé. Ce renvoi de lien fait qu'en accueillant l'hôte, c'est finalement le Tout-Autre – le Père – qui est reçu. Le Père et le Fils s'invitent par procuration pour tisser des liens d'amour au sein d'une famille retrouvée. Celui qui a tout quitté d'un côté retrouve au centuple de l'autre (Mc 10, 28-31). Et cela ne demande que le minimum de ce que nous avons à offrir. À l'exemple du verre d'eau proposé, qui est le geste élémentaire de l'hospitalité moyen-orientale. Cette convivialité minimale envers le plus petit parmi les disciples contribue pleinement à la mission. Ouvrir sa maison à l'envoyé, c'est se montrer digne de recevoir le même traitement, la même indemnité – plutôt que la même « récompense ». Vivre l'Évangile peut s'avérer salvateur, celui qui meurt à lui-même et s'ouvre à l'autre en sort indemne!

PHILIPPE DE POL